

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Portant **MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES NOMMES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale, Maire de Monteux,

LE PRESIDENT DU CCAS, MAIRE DE MONTEUX,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'article 123-8 du code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n°2 du 25 mai 2020 (DE/31/5.3.2/20200526/02) du Conseil Municipal fixant à huit le nombre des administrateurs nommés du CCAS,

VU l'arrêté n° N°AR/33/5.3.2/20200817/99 du 17 août 2020 portant désignation des membres nommés du Centre Communal d'action sociale,

CONSIDERANT la démission de Madame Carmen MARTIN et qu'il y a lieu d'en tenir compte dans la liste des personnes nommées du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}-

La liste des personnes nommées du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Monteux est arrêtée comme suit :

- Madame **Martine CHABRAN** en qualité de membre du secours catholique,
- Monsieur Christophe NICKEL, en qualité de membre de l'Association Familiale de Monteux,
- Monsieur André BRES, en qualité de bénévole du dispositif Monalisa,
- Madame Michèle MUNOZ, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune,
- Madame Chantal SIMONNOT, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune,
- Monsieur Jean-Yves GOAVEC, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune,
- Madame Josette BERNARDONI, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune,
- Monsieur Michel TERRAS, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune,

ARTICLE 2-

La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTEUX, LE 12 MARS 2024

Christian GROS

Maire-Président



Contrôle de légalité :

Transmis le : 14/03/2024

Publié le : 14/03/2024